

COMITÉS ET CONSEILS

Comités relevant du Sénat académique



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

NATURE : Comité permanent du Sénat. Cf. Article 42. *Statuts et règlements.*

MANDAT : Les attributions du Conseil de la langue française sont les suivantes :

- a) recommander les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue française dans les divers secteurs de l'Université;
- b) recommander les modifications à la politique et aux normes linguistiques.

NOMBRE : 5 membres nommés par le Sénat.

DURÉE DU MANDAT : 2 ans, renouvelable.

COMPOSITION

QUALITÉ

PÉRIODE D'EXERCICE

Basque, Marc	Personne chargée de la promotion de la langue française au Campus d'Edmundston, élu par le Sénat	2016-11 – 2018-10
Boucher, Carole	Personne chargée de la promotion de la langue française au Campus de Shippagan, élue par le Sénat	2017 08 – 2019 08
Bourgoin, Francis	Étudiant, élu par le Sénat	2017 05 – 2019 04
Hartel, Eric	Personne chargée de la promotion de la langue française au Campus de Moncton, élu par le Sénat	2016-11 – 2018-10
Mbarga, Gervais, <u>président</u> ¹	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2017 08 – 2019 08

¹ Assumée par un sénateur ou une sénatrice membre dudit Conseil

COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE : Le Comité d'appel du Sénat académique est un comité permanent qui relève du Sénat. Ses décisions sont sans appel. Cf. Article 43. *Statuts et règlements.*

MANDAT : Au nom du Sénat, et compte tenu des attributions du Comité d'attestation d'études, le Comité d'appel :

- 1) examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études;
- 2) examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante;
- 3) en cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

NOMBRE : 8 membres.

QUORUM : 4 membres, dont la ou le président, une étudiante ou un étudiant, une professeure ou un professeur et une doyenne ou un doyen.

DURÉE DU MANDAT : 2 ans, renouvelable 1 fois, à l'exception de la vice-rectrice adjointe ou du vice-recteur adjoint à l'enseignement, nommé d'office.

Tout membre se trouvant en conflit d'intérêts, quelle qu'en soit la raison, doit se désister.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Comité d'appel, le Sénat nomme des substituts pour les membres suivants : la présidente ou le président, les deux étudiantes ou étudiants, les deux professeures ou professeurs; et la doyenne ou le doyen et leur mandat est de deux ans, renouvelable. À l'exception de la présidence, ces personnes sont membres du Sénat.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une membre ou d'un membre substitut se termine lorsqu'il ou elle perd sa qualité de sénateur ou sénatrice.

COMPOSITION

Qualité	Membre	Période d'exercice
Étudiante/étudiant membre du Sénat, élue/élu par le Sénat	Bourgoin, Francis	2018 05 – 2020 04
	Morais-Savoie, Camille	2018 08 – 2020 07

Qualité	Membre	Période d'exercice
Étudiante/étudiant membre du Sénat, élue/élu par le Sénat (suite) Suppléantes/suppléants	Nicolette Belliveau	2017 05 – 2019 04
	Marylou Grondin-Santerra	2018 05 – 2020 04
	À déterminer	
Professeure/professeur membre du Sénat, élue/élu par le Sénat Suppléantes/suppléants	Auger, Claudine	2017 08 – 2019 08
	Coulibaly, Lacin	2016 11 – 2018 10
	Gabriel Laplante	2018 08 – 2020 08
	Gervais Mbarga	2017 08 – 2019 08
	Karine McLaren	2018 05 – 2020 05
Doyenne/doyen , élue/élu par le Sénat Suppléante/suppléant	Deschênes, Sébastien	2018 08 – 2020 08
	Pierrette Fortin	2016 10 – 2018 10
	Jean-François Thibault	2018 05 – 2020 04
Présidente : Candidate choisie à l'extérieur de l'Université qui est recommandée par le Bureau de direction et élue par le Sénat académique (sans y avoir de voix délibérative) <i>De préférence, un professeur, une professeure, un administrateur ou une administratrice académique à la retraite</i> Suppléante	Rétfalvi, Teréz	2018 08 – 2020 08
	Odette Snow	2018 08 – 2020 08
Vice-recteur adjoint à l'enseignement ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative)	Richard, Jean-François	D'office
Secrétaire générale ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative), invitée au besoin	Castonguay, Lynne	D'office
Responsable du Service des dossiers ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative)	Doiron, Sylvie, secrétaire	D'office
Registraire ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative), invité au besoin	Robichaud, Pascal, invité au besoin	D'office